

## POUR UN DEBLOCAGE DES EMPLOIS AIDES ET UNE CONCERTATION ELARGIE SUR CES DISPOSITIFS

**En décidant, sans concertation, la fin brutale des contrats aidés de type CAE-CUI et d'avenir, le gouvernement nouvellement élu a provoqué un séisme tant auprès des salariés bénéficiaires de ces dispositifs que de leurs employeurs.**

Les organisations membres de l'UFISC souhaitent en premier lieu rappeler l'utilité sociale des structures éligibles du champ non lucratif, mais aussi les réalités des personnes en difficultés pour qui ces contrats représentent la première étape d'un retour à l'emploi.

Cet impact négatif est amplifié par le fait que les règles sont ainsi changées en cours d'année alors que de nombreux contrats étaient en cours de création ou de renouvellement et que ces aides étaient budgétées. Cela a pour résultat à très court terme de générer de la précarité, de renvoyer des personnes au chômage, d'interrompre des processus de formation et de mettre en péril des projets en cours.

Il convient aussi de contextualiser cet impact pour le secteur associatif dans son ensemble. Aux difficultés économiques qui frappent le secteur non marchand vient s'ajouter la baisse constante des subventions publiques. **Dans cet état de fragilité générale, la suppression immédiate de milliers de contrats aidés est une menace supplémentaire pour la pérennité des associations et pour les missions d'intérêt général qu'elles portent ainsi que pour tous nos concitoyens, dans un modèle français reposant sur une forte implication du tiers secteur et de l'économie solidaire.**

Dans le champ artistique, les mesures décidées ont un impact d'autant plus négatif que les associations représentent la très grande majorité des employeurs (par exemple, plus de 82% pour le spectacle vivant!). **Par effet de levier, c'est évidemment l'ensemble de l'écosystème créatif qui va subir un contre-coup violent : au-delà du resserrement économique d'un secteur particulièrement dynamique, c'est toute la vie culturelle du pays qui va s'en ressentir.** Les activités culturelles sont le creuset dans lequel se construit ce vivre ensemble dont notre pays a grandement besoin, et constituent aussi un des rares domaines de croissance de l'emploi actuel (+31% entre 2000 et 2015 selon les chiffres de l'Observatoire des Métiers du spectacle vivant).

Voilà pourquoi l'UFISC demande solennellement de revenir sur la décision de blocage des emplois aidés. Les quinze organisations qu'elle fédère dans le champ des arts et de la culture (arts de la rue, théâtres, musiques, marionnette, cirque, arts plastiques, conte, labels de musique enregistrée, radios...) regroupent plus de 2 500 structures qui développent une pluralité d'activités de création, de production, de diffusion, de fabrique, d'accompagnement de pratiques amateurs, de transmission et de partage culturel.

---

<sup>1</sup> source Tableau de bord 2015 Audiens.

Les aides à l'emploi existantes méritent certainement d'être révisées. Comme nous l'avons déjà exprimé, notamment lors des échanges sur le Fonpeps, nous plaidons pour l'adaptation de la politique de l'emploi aux réalités du terrain, mais aussi sa mise en adéquation avec les parcours professionnels tant dans un souci d'inclusion sociale que de réflexion sur le rapport au travail et à son organisation dans l'entreprise.

**C'est pour cela que nous souhaitons que la mission confiée à Monsieur Jean-Marc BORELLO ne se limite pas au périmètre des entreprises d'insertion, mais qu'elle soit élargie à l'ensemble des entreprises dont le moteur n'est ni le lucre, ni l'obligation de service public, mais le respect des droits humains, ceux de leurs forces de travail comme ceux des publics auxquels elles s'adressent, et que cette mission prenne la forme d'une réelle concertation de toutes les parties prenantes.** Il y a là l'opportunité de transformer un désastre certain en une nouvelle dynamique. Revendiquant la co-construction et le dialogue social comme méthode de réforme, notre organisation est prête à participer pleinement à ce chantier.

Les organisations membres de l'UFISC.

**Actes if** (Réseau solidaire de lieux artistiques et culturels indépendants en Ile-de-France)  
**CD1D** (Fédération de labels indépendants).  
**CITI** (Centre International pour les Théâtres Itinérants)  
**FAMDT** (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles)  
**FédéliMa** (Fédération des Lieux de Musiques Actuelles)  
**Fédération nationale des arts de la rue**  
**Féarock** (Fédération des radios associatives musiques actuelles)  
**FRAAP** (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens)  
**RIF** (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile de France)  
**RNCAP** (Réseau National du Conte et des Arts de la Parole)  
**SMA** (Syndicat National de Musiques Actuelles)  
**SCC** (Syndicat du Cirque et Compagnie de Création)  
**SYNAVI** (Syndicat National des Arts Vivants)  
**THEMAA** (Association nationale des théâtres de Marionnettes et des Arts Associés)  
**Zone Franche** (Réseau des Musiques du Monde)